

rentrée scolaire 2012 : huit nouvelles classes pour les collèges de l'Eglantine et du Bois-Gentil

Les collèges de l'Eglantine et du Bois-Gentil seront agrandis pour faire face à l'évolution démographique de deux quartiers importants de Lausanne. Des pavillons provisoires permettront la création de huit nouvelles classes, dès la rentrée scolaire de cet automne. Ces travaux illustrent bien les défis de la planification scolaire qui accompagne la croissance de Lausanne. Des projets de nouvelles constructions sont d'ores et déjà planifiés.

La Municipalité sollicite un crédit de 1,9 millions de francs pour agrandir les collèges de l'Eglantine et du Bois-Gentil. Quatre nouvelles classes seront mises à disposition, dès la rentrée scolaire 2012, de chacun des deux collèges. Ils sont situés dans des quartiers où l'augmentation du nombre d'enfants est particulièrement importante, voire étonnamment spectaculaire dans celui de l'Eglantine.

Pour le secteur Eglantine-Florimont, la simulation montre que les quatre classes récemment rénovées à Florimont ne permettront pas de scolariser tous les élèves et futurs élèves du quartier. Les deux collèges devront pouvoir accueillir, à terme, 15 classes au lieu des 12 classes actuelles. La conséquence ne peut être que le maintien des classes provisoires construites en 2010 pour faciliter la rénovation des classes de Florimont. Le quartier disposera ainsi de huit classes à l'Eglantine, quatre à Florimont et trois dans les modules provisoires. Un espace sera conservé pour l'accueil parascolaire.

Quant à l'infrastructure scolaire du secteur Bois-Gentil et Blécherette, elle est déjà insuffisante. Les immeubles construits ces dernières années et l'augmentation de la population enfantine ont conduit à une pénurie de locaux. Cette situation nécessite la construction rapide de quatre modules provisoires au collège du Bois-Gentil. Les travaux permettront de loger trois classes et un espace dédié au parascolaire, et de disposer de 9 classes au Bois-Gentil, pour un total de 12 classes dans le secteur.

Ces projets illustrent bien les défis de la planification scolaire. Plusieurs facteurs ont un impact important sur les infrastructures scolaires. Il en est ainsi de l'augmentation de la population, de celle des naissances, du besoin de développer l'accueil préscolaire et parascolaire pour répondre à la demande et du nombre considérable d'arrivées de nouveaux élèves. A ces éléments s'ajoutent la mise en œuvre d'HarmoS qui rend obligatoire la 1^{ère} enfantine dès 2013 ou encore des projets de constructions de nouveaux logements. Cette évolution fera l'objet prochain d'une étude approfondie, en lien avec la réorganisation des établissements scolaires dans le cadre de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). De façon générale, il faut prévoir la création de nouveaux locaux ou l'adaptation d'espaces existants pour ouvrir des classes supplémentaires. Des projets de constructions sont d'ores et déjà planifiés dans les futurs nouveaux quartiers.

La direction de l'enfance, de la jeunesse
et de la cohésion sociale

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, tél. 021 315 62 00**
- **Gérard Dyens, chef du service des écoles primaires et secondaires, tél. 021 315 64 10**

Le préavis 2012-1 est disponible sur internet à l'adresse www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 19 janvier 2012